



avril 2007

Paraît trois fois par an en langues française et allemande
1/2007, 18. 4. 2007

CONSTRUCTION INDUSTRIELLE

Une publication de l'alliance d'organisations de l'industrie de la construction



Alliance d'organisations
de l'industrie de la construction

**Capacité d'innovation
et d'investissement:
chance pour l'industrie
de la construction**



A S E G

**Partnering – une ébauche
de solution novatrice**



Grande de l'industrie suisse de la technique du bâtiment

**Construire pour la société
2000 watts – Optimisation de
l'efficacité énergétique dans
le domaine des bâtiments**

Capacité d'innovation et d'investissement: chance pour l'industrie de la construction

Dans la discussion actuelle concernant le besoin de combler les lacunes d'approvisionnement en énergie à partir de 2020, les solutions durables visant à augmenter l'efficacité en matière de consommation d'énergie revêtent une importance capitale. C'est pourquoi le Forum 2007 de l'Alliance d'organisations de l'industrie de la construction, intitulé «Innovations et investissements – les sources d'énergie en Suisse», tombait à pic. Il a mis en évidence les possibilités dont dispose notre branche pour contribuer, par des investissements ciblés dans la recherche et le développement, à l'utilisation de technologies de construction énergétiquement efficaces et donc d'énergies renouvelables.

Réduire la dépendance par rapport au pétrole et au gaz par de nouvelles techniques

Pour Ronald Schlegel, président du Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment (GITB), notre capacité d'innover représente l'une des ressources déterminantes de la Suisse. Ainsi qu'il l'a souligné dans son exposé d'introduction devant les nombreux participants de cette journée, les combustibles fossiles et leurs alternatives, ainsi que l'approvisionnement en électricité constituent actuellement des priorités dans le secteur énergétique. 45 % du pétrole et du gaz importés servant comme combustible, c'est-à-dire au chauffage et à la production d'eau chaude dans les bâtiments, la consommation de combustibles fossiles devra obligatoirement être réduite. La technique des bâtiments a d'ores et déjà recours à des

Editorial

Chers lecteurs,
chères lectrices,



Le périodique «Construction industrielle», qui vous est désormais familier, paraît cette fois-ci sous une forme légèrement abrégée. Ce changement est dû au fait qu'un partenaire de l'Alliance d'organisations de l'industrie de la construction, à savoir le SBI, qui regroupe les principales entreprises de construction de Suisse, est actuellement en phase de transformation et ne veut provisoirement plus occuper une position active sur le marché. Actuellement, des pourparlers ont néanmoins lieu en vue de réorganiser ce groupe de telle manière que l'Alliance puisse éventuellement, à l'avenir, œuvrer sur une base encore plus étendue qu'aujourd'hui.

Quant à l'ASEG et au GITB, c'est-à-dire les deux autres membres associés, ils poursuivront systématiquement la vision de l'Alliance en renforçant leur engagement. Nous sommes convaincus que notre vision – construire dans le cadre d'un processus industriel en dépassant les limites traditionnelles – continuera à gagner en importance pour notre industrie et notre infrastructure. A cet égard, l'offre de prestations globales en matière de construction sera indispensable à l'accroissement nécessaire de l'efficacité.

Nous saisissons l'occasion pour vous souhaiter un succès total dans la réalisation de vos projets pour la nouvelle saison de construction.

Cordialement vôtre,

Ronald Schlegel, président

Impressum

Editeur Alliance d'organisations de
l'industrie de la construction
Effingerstrasse 13
3011 Berne
Tél. 031 382 93 82
Fax 031 382 93 85
Internet www.allianz-bauindustrie.ch
E-mail info@allianz-bauindustrie.ch
Tirage 1200 ex.

*Gestion de projets efficace –
base d'une construction réussie*

*Veillez vous informer sous
www.allianz-bauindustrie.ch
sur l'offre correspondante
de cours de perfectionnement
axés sur la pratique*

concepts et systèmes qui permettent d'optimiser le chauffage et le refroidissement des bâtiments, a encore expliqué M. Schlegel.

Environnement conjoncturel de l'industrie de la construction

Dans la partie introductive de son exposé, le professeur Jan-Egbert Sturm, directeur du centre de recherches conjoncturelles de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (KOF), a attiré l'attention du public sur les rapports entre la croissance de l'économie mondiale et l'industrie pétrolière ainsi que sur la répartition de la consommation d'énergie en Suisse. S'appuyant sur les interdépendances de l'économie mondiale et sur les exigences de la politique économique, il a ensuite analysé les perspectives du secteur de la construction, constatant que le climat d'affaires y est toujours excellent mais que le point culminant a d'ores et déjà été atteint. De l'avis de M. Sturm, l'évolution du nombre d'autorisations de construire annonce un ralentissement des investissements de construction.

Agenda de la politique énergétique suisse

À partir de connaissances étendues sur la situation effective en matière de consommation d'énergie, M. Walter Steinmann, directeur de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN), a fourni quelques explications au sujet de la stratégie énergétique de la Confédération. Pour répondre à la future demande en énergie et remplacer l'infrastructure vieillissante, des investissements énormes seront nécessaires. Sur le marché énergétique, un rapport équilibré entre sécurité d'approvisionnement, développement et durabilité est visé. Les perspectives énergétiques 2035 ont fait l'objet d'un autre thème dans l'exposé de M. Steinmann, qui a ensuite présenté les diverses mesures principales qu'elles englobent, à savoir l'amélioration de l'efficacité énergétique, la réduction de la consommation, la promotion d'énergies renouvelables ainsi que la réalisation de centrales à gaz à cycle combiné (CCC) et de nouvelles centrales nucléaires pour combler les lacunes qui subsisteront dans l'alimentation électrique:

Conformément aux messages-clés de la stratégie en matière d'efficacité énergétique, celle-ci engendre un changement des structures économiques, génère des processus d'innovation dynamiques au sein des entreprises suisses dont elle influence positivement la compétitivité, a commenté le directeur de l'OFEN avant d'aborder les potentiels d'efficacité qu'offre le domaine des bâtiments.

Transposer les résultats de recherche en innovations

Grâce aux recherches suivies d'innovations dans les technologies des matériaux, la construction, les processus de construction et les prestations, l'industrie de la construction pourra aussi garder à l'avenir son attrait pour les investisseurs et collaborateurs. C'est ainsi que M. Peter Richner, chef du département Génie civil et mécanique auprès du Laboratoire fédéral d'essai des matériaux et de recherches (LFEM), a formulé son message essentiel. Il estime qu'il est grand temps d'entreprendre une transformation du parc immobilier de notre pays, de manière à ce que

les émissions de CO₂ qui résultent de son exploitation diminuent de manière radicale. Pour permettre une meilleure utilisation du potentiel d'innovation dans le secteur de la construction, on a créé la plateforme Avenir de la construction et la Swiss Construction Technology Platform, lancée récemment sous l'égide de la première. D'après M. Richner, celles-ci offrent des possibilités de rencontre entre l'industrie et les organes de recherche dans le cadre de nouveaux projets.

Possibilités technologiques pour la réduction de CO₂

Comparé au domaine de la mobilité, le bâtiment renferme des potentiels largement supérieurs pour atteindre le plafonnement indispensable de la concentration du CO₂. C'est pourquoi une diminution par le facteur 10 à 12 peut être demandée pour les bâtiments, a souligné M. Hansjürg Leibundgut, professeur à l'EPFZ. Selon lui, le défi que nous nous lançons avec ce plafonnement signifie qu'en Suisse, les émissions de CO₂ baisseront de 40 actuellement à 7 millions de tonnes par année en l'espace de 50 ans. De l'avis du professeur, un tel résultat ne pourra être obtenu qu'au moyen d'une transformation radicale des bâtiments. La modification fondamentale du parc immobilier indigène entraînera une utilisation accrue du courant électrique. À cet égard, il s'agira de remplacer tous les systèmes à combustion par de nouveaux systèmes. Outre l'isolation thermique et la récupération de la chaleur, la pompe à chaleur constitue selon M. Leibundgut une excellente technologie pour décarbonater l'eau dans les bâtiments. La limitation de la consommation de courant de pompes à chaleur suppose des mesures ponctuelles au niveau du système de chauffage.

Constructions durables pour l'Office fédéral de la statistique (OFS)

Représentant un exemple actuel de la construction durable, le quartier Crêt-Taconnet à Neuchâtel a été présenté à l'occasion de la journée thématique organisée par l'Alliance. Après l'achèvement en 1998 du bâtiment écologiquement et formellement attrayant de l'Office fédéral de la statistique, une tour de quinze étages a été construite en 2004. D'ici à 2009, l'ensemble du terrain devra être occupé par des immeubles administratifs abritant des places de travail pour 800 employés de même que l'infrastructure correspondante et surtout réalisé selon les principes de la durabilité. Dans le cadre de ce projet unique, le bureau d'études Bauart Architekten und Planer AG s'est vu offrir l'occasion d'aménager un quartier entier, comme l'a exposé Willi Frei, partenaire de ce bureau. Les expériences en matière d'amélioration de l'efficacité énergétique acquises lors de la construction du premier bâtiment ont servi de base écologique à la réalisation de la tour de quinze étages. Le concept énergétique appliqué en l'occurrence repose sur l'utilisation de ressources naturelles telles que le soleil, la lumière, la chaleur, le froid et le vent. Le toit du premier immeuble est ainsi équipé de capteurs solaires couvrant une surface de 1200 m². Quant à la chaleur, elle est stockée dans un réservoir de 2400 m³.

Curt A. Mayer



CONSTRUIRE AVEC UN MINIMUM DE RISQUE

Partnering – une ébauche de solution novatrice

Le «partnering», est-ce un nouveau mot vedette pour désigner un comportement quotidien et coutumier, donc une notion connue présentée désormais sous un nouvel emballage? Sans doute, le concept du «partnering» n'a rien de nouveau. La philosophie consistant à faire cause commune en fonction d'un but est adoptée notamment dans la coopération inter-entreprises mais aussi lors de la coopération des différentes parties d'un projet de construction.

C'est en particulier ce dernier domaine qui a suscité la réflexion au sein de l'association de l'industrie allemande de la construction («Verband der Deutschen Bauindustrie») sur les possibilités de renforcer l'efficacité du secteur de la construction par l'application consciente de l'idée du partnering.

Et dire que la notion de base repose sur un partenariat entre planificateurs et entrepreneurs. Ci-après, nous décrivons brièvement le concept de l'industrie allemande de la construction, en espérant que la Suisse puisse de plus en plus s'en inspirer.



Situation initiale

En raison de la conclusion croissante de contrats à forfait, partiellement sur la base de descriptions de prestation fonctionnelles, la stricte séparation entre la planification par le maître d'ouvrage et l'exécution par l'entrepreneur fait souvent défaut. Les prestations de planification, y compris les risques de planification, ont toujours plus tendance à faire partie de l'étendue de la prestation et du domaine de responsabilité de l'entrepreneur. Pourtant, les descriptions contractuelles des prestations comportent des risques et ne sont pas univoques. Les phases de planification et d'exécution se chevauchent en partie. La réalisation des objectifs du maître d'ouvrage – limiter au maximum la durée d'un projet et acquérir le plus tôt possible la garantie des coûts et des délais d'exécution – n'est ainsi assurée que de manière insuffisante.

Il en résulte assez fréquemment un potentiel de conflit entre maître d'ouvrage et entrepreneur, fondé en premier lieu sur une interprétation divergente de l'ouvrage prévu du côté des parties contractantes. Il faut y ajouter une organisation fonctionnelle généralement conflictuelle en lieu et place d'une orientation en fonction d'objectifs de projet définis en commun. En outre, l'entrée en scène relativement tardive de l'entrepreneur prévue dans les modèles de contrat traditionnels occasionne souvent des boucles de répétition dans le processus de planification. Pour des raisons inhérentes au système, il s'en suivra ainsi de part et d'autre une utilisation inefficace de ressources personnelles, un surcroît de coûts, des retards par rapport aux délais fixés et des solutions sous-optimales.

«Partnering» en tant qu'ébauche de solution

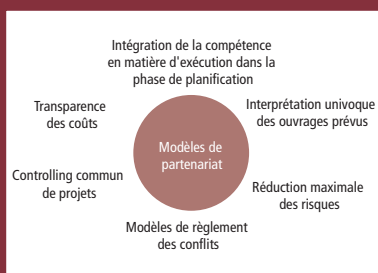
Le néologisme anglais «partnering» désigne une méthode de gestion liée à des procédés concrets, centrée sur la coopération entre les parties au contrat et d'autres participants au projet. Le but est d'obtenir une situation «gagnant-gagnant» permettant de rendre plus efficace le déroulement d'un projet et de réduire le plus possible le potentiel conflictuel. Tous ces modèles ont fondamentalement ceci en commun qu'ils visent à réaliser un changement de paradigme dans la gestion d'un projet de construction et à créer parmi les contractants un climat de collaboration et non d'opposition.

Éléments de base des modèles de partenariat

Le succès d'un déroulement de projet fondé sur le principe du partenariat repose pour l'essentiel sur les éléments suivants:

- Intégrer à temps la compétence des entrepreneurs en matière d'exécution dans la phase de planification.
- Définir en commun l'ouvrage prévu et obtenir une interprétation identique de l'ouvrage prévu avant la conclusion du contrat.
- Formuler le contrat de manière équilibrée et réduire au maximum le risque pour le maître d'ouvrage et l'entrepreneur.
- Composer les forfaits de manière transparente.
- Fixer ensemble l'organisation du projet et procéder à un controlling commun du projet.
- Convenir de modèles extrajudiciaires pour le règlement de conflits.

Dans un modèle de partenariat, toutes les parties contractuelles forment une seule et même équipe. La souveraineté de l'architecte pour définir le processus de planification reste cependant garan-



Facteurs de succès d'un déroulement de projet fondé sur le partenariat

tie. Des modèles de ce type ne remplacent aucun des participants au projet mais en optimisent la collaboration, à tel point que ceux-ci deviennent de véritables partenaires.

Déroulement des modèles de partenariat

Un modèle de partenariat se déroule en principe en deux phases. Dans la phase de préparation des travaux, l'entrepreneur est intégré à temps dans le processus de planification. Au terme de cette première phase contractuelle du projet, chaque partie a la possibilité de mettre prématurément fin à la collaboration. Si le maître d'ouvrage et l'entrepreneur se mettent d'accord sur la rémunération de la prestation de construction, c'est la phase des travaux proprement dite qui démarre. À cet effet, les parties passent un contrat d'entreprise qui inclut et règle les éléments fondamentaux concernant le partenariat.

Pour le maître d'ouvrage, les modèles de partenariat n'excluent pas la concurrence entre plusieurs soumissionnaires, si bien que faute d'un accord avec le contractant, il n'est pas lié durant la seconde phase aux entrepreneurs avec lesquels il a collaboré au cours de la première phase du contrat.

Avantages des modèles de partenariat pour le maître d'ouvrage

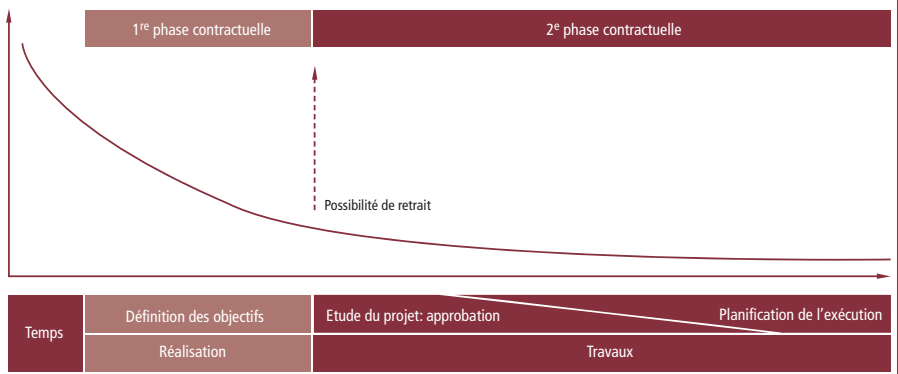
Le modèle de partenariat offre principalement les avantages suivants:

- Potentiel d'optimisation supplémentaire pour la planification par une intégration précoce de la compétence des entrepreneurs en matière d'exécution. D'où la possibilité d'abaisser les coûts de construction et d'exploitation.
- Optimisation du déroulement et économie de coûts par la prévention de boucles de répétition dans le processus de planification.



Le déroulement possible d'un modèle de partenariat.

Influçabilité des coûts



Déroulement de modèles de partenariat.

- Raccourcissement de la durée du projet par le fait que les diverses phases de celui-ci se déroulent de manière continue.
- Diminution du potentiel de conflit grâce à la transparence au niveau des risques contractuels.
- Sécurité budgétaire précoce par une évaluation impérative des coûts dès la phase de planification.
- Réduction du risque d'avenants, de perturbations dans le déroulement d'un projet ainsi que de coûts résultant de conflits par une interprétation identique de l'ouvrage prévu.
- Prévention de conflits en cas de modifications de la prestation grâce à une évolution transparente des coûts.
- Augmentation de la garantie des coûts et des délais au moyen d'une définition claire des compétences, d'un déroulement efficace du projet et d'un controlling commun des projets.
- Limitation des coûts et des risques découlant de retards dans l'observation des délais grâce à des solutions rapides extrajudiciaires.

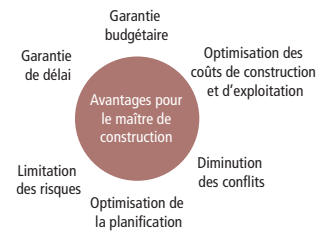
Récapitulation et conclusions

Porteuses de conflits, les conditions-cadres actuellement en vigueur dans la construction appellent des solutions novatrices. Par conséquent, tous les participants d'un projet de construction ont intérêt, à l'aide de modèles de partenariat, à coopérer efficacement et avec succès. L'industrie allemande de la construction et avec elle les partenaires regroupés au sein de l'Alliance d'organisations de l'industrie de la construction sont convaincus que cette méthode servira à faire dérouler un projet à moindres frais, plus rapidement, dans une meilleure qualité et donc de manière plus satisfaisante pour tous les intervenants. L'avenir ne manquera pas de confirmer le «partnering» en général et les modèles de partenariat en particulier comme un facteur de succès du secteur de la construction.

Beat Büchler

ASEG
Association Suisse des Entrepreneurs
Généraux
Effingerstrasse 13
3011 Berne

Tél. 031 382 93 84
Fax 031 382 93 85
Internet www.vsgu.ch
E-mail info@vsgu.ch



Avantages des modèles de partenariat pour le maître d'ouvrage.

Les entreprises membres de l'ASEG

- AGOB AG Generalunternehmung
- Alfred Müller AG
- Allreal Entreprise Générale SA
- Ammann Entreprise Générale SA
- Anliker AG Generalunternehmung
- Aula SA
- BAT-MANN Constructions SA
- Bauengineering AG
- Frutiger SA Entreprise Générale
- Gross Generalunternehmung AG
- Glanzmann Service AG
- Halter Generalunternehmung AG
- HRS AG Generalunternehmung
- Implenia SA
- Losinger Constructions AG/SA
- Marazzi Generalunternehmung AG
- Marty Häuser AG
- Mathis Baumanagement AG
- Ortobau Generalunternehmung AG
- p-4 AG
- Renespa AG
- Steiner Karl Entreprise Générale SA

FOCUS

TECHNIQUE DU BÂTIMENT



Groupe de l'industrie suisse de la technique du bâtiment

Construire pour la société 2000 watts – Optimisation de l'efficacité énergétique dans le domaine des bâtiments

La vision d'un approvisionnement énergétique durable englobe la discussion sur le passage à la société 2000 watts. La construction pourrait être le secteur économique apportant la plus grande contribution à la réalisation de cette vision, plus de la moitié de l'énergie étant consommée pour l'exploitation de bâtiments.



De toute l'énergie utilisée pour l'exploitation de bâtiments, près de 40 pour cent servent au chauffage des immeubles. La consommation énergétique se répartit pour environ un tiers sur le trafic, pour 30 pour cent sur les ménages, pour un cinquième sur l'industrie et pour 17 pour cent sur les services.

Orientation politique exigée

«Si nous voulons un monde marqué par la durabilité, nous devons accorder la priorité aux bâtiments. Des progrès sont demandés en particulier dans l'utilisation économique de l'énergie», explique la conseillère fédérale Doris Leuthard à ce sujet, formulant le calcul suivant: «En prévoyant deux ou trois pour cent des investissements de construction annuels de quelque 45 milliards de francs pour des mesures destinées à économiser l'énergie, nous n'aurions pas besoin de la taxe sur le CO₂». A son avis, l'industrie de la construction est prédestinée pour soutenir la Suisse dans la réalisation de la société à 3000, voire 2000 watts. Selon la cheffe du Département de l'économie, la politique est autant visée que le secteur de la construction lorsqu'il est question du dossier énergétique. Et plus l'industrie du bâtiment innove dans sa manière d'attaquer ce problème et d'autres encore, moins l'Etat doit édicter des prescriptions de régulation.

L'évolution des coûts et de l'approvisionnement énergétiques durant les deux dernières années est effrayante. «Les mouvements légers et désordonnés des prix sur le marché du pétrole pourraient être les signes précurseurs du «peak oil», c'est-à-dire du dépassement de la capacité maximale d'extraction pétrolière, et donc annoncer une pénurie imminente du pétrole», a souligné le professeur Armin Binz, directeur de l'«Institut Energie am Bau» de la HES du

Nord-Ouest de la Suisse, dans son exposé devant l'assemblée plénière de constructionsuisse.

Dans l'optique d'un approvisionnement durable en énergie, des stratégies sont actuellement développées en vue d'un changement de paradigme dans l'économie énergétique. Le secteur de l'électricité réfléchit actuellement à des solutions pour prévenir la menace d'une lacune de courant. Dans un contexte global, la vision de la société 2000 watts est de plus en plus souvent mentionnée à propos des objectifs à long terme. Ce modèle élaboré par l'EPFZ pour garantir un avenir énergétique durable repose sur une réduction de la consommation d'énergie de deux tiers à obtenir au fil de nombreuses décennies, qui devrait aller de pair avec le passage à une utilisation prédominante des agents énergétiques non fossiles.

Création d'attraits supplémentaires pour réduire la consommation énergétique

Le comportement des consommateurs d'énergie peut être influencé par des mesures de restriction sociales, économiques et techniques ainsi que par des attraits spécifiques. L'architecte et ingénieur de gestion environnementale Severin Lenel d'Intep – Integrale Planung GmbH, Zurich, préconise une uniformisation de la législation en matière d'énergie pour les bâtiments. A cet égard, il cite la Directive de la Communauté européenne sur la performance énergétique des bâtiments (EPBD), en vigueur depuis une année, en articulant les priorités suivantes:

- utilisation rationnelle de ressources non renouvelables,
- amélioration de l'efficacité énergétique,
- réalisation d'objectifs en matière de protection climatique (protocole de Kyoto),

- sécurité de l'approvisionnement en énergie et réduction de la dépendance par rapport aux importations,
- sensibilisation à la qualité énergétique de bâtiments, à leur consommation d'énergie et à l'importance de celle-ci,
- protection des consommateurs par l'information, la transparence et les possibilités de comparaison en matière d'énergie,
- différenciation de la valeur des immeubles en fonction de la qualité énergétique.

N'étant pas membre de l'UE, la Suisse n'est pas tenue d'appliquer la directive EPBD mais peut se contenter d'adapter ses normes en conséquence. C'est ainsi que l'Association suisse de normalisation (SNV) s'est engagée envers le CEN (comité européen de normalisation) à adopter ses normes de calcul des besoins énergétiques. Dans le domaine du bâtiment, cette obligation incombe à la SIA (Société suisse des ingénieurs et des architectes), relève M. Lenel. «Un groupe de projet suisse («Spurgruppe») a été créé en vue d'élaborer une proposition concernant la manière de procéder». La promotion des différents domaines varie assez fortement d'un canton à l'autre: 19 et 18 cantons respectivement versent des contributions pour la biomasse et les installations solaires thermiques, 15 cantons participent au financement de bâtiments neufs assurant une efficacité énergétique (p. ex. Minergie), 7 cantons subventionnent des installations photovoltaïques et autant des assainissements thermiques de bâtiments, 5 cantons cofinancent des projets d'utilisation efficace de l'énergie, 3 cantons investissent dans des réseaux de chauffage à distance et 1 canton prend part à la réalisation d'un projet CCF (couplage chaleur-force).

Label Minergie: rôle de pionnier pour bâtiments durables

«La Suisse est en train d'assumer – à nouveau - un rôle de pionnier pour les constructions durables et énergétiquement efficaces», note le professeur Binz. A son avis, le succès des réalisations selon les différentes normes de Minergie, y compris Minergie-P et Minergie-Eco, a permis la création d'une base technique et économique solide pour appliquer les modes de construction efficaces sur le plan énergétique.

Cela démontre qu'il est possible de concilier la nécessité d'une qualité architecturale élevée et d'un confort accru pour l'utilisateur, d'une part, avec les objectifs de la construction durable et des exigences économiques rigoureuses, d'autre part. On constate aussi que les bâtiments réalisés sous le label Minergie ont acquis en quelques années une part de 15 pour cent sur le marché des immeubles d'habitation. Actuellement, la Suisse compte déjà près de 6'000 bâtiments de ce type dont le chauffage exige un besoin énergétique trois fois plus faible que celui de bâtiments traditionnels», se réjouit le professeur Binz. En outre, l'exigeante marque Minergie-P, créée en 2003 comme label précurseur, a récemment atteint à son tour le seuil des cent premiers bâtiments et connaît actuellement une progression réjouissante.

La norme Minergie-Eco franchit encore un pas supplémentaire en intégrant la santé et l'écologie dans le mode de construction. Pour justifier un tel système, il y a lieu principalement de remplacer les procédés quantitatifs par des procédés qualitatifs mais également d'évaluer sur le même plan l'énergie d'exploitation, la charge environnementale et la santé, ainsi que d'inclure ces éléments dans des outils existants destinés à établir le bilan énergétique en recourant à des modules de logiciel non spécifiques au fabricant. Des délégations de France, d'Allemagne et de Suède mais aussi du Japon et de la Chine sont de plus en plus nombreuses à demander des visites guidées d'immeubles minergiques et l'examen d'un transfert d'un tel système dans leurs pays. Cet intérêt croissant pour notre nouvelle orientation en matière de construction prouve assurément qu'en favorisant la Minergie et spécialement les solutions Minergie-P, nous sommes sur la bonne voie.

«L'industrie suisse de la construction – un secteur classique de l'économie interne – pourrait néanmoins réussir à créer des marchés d'exportation majeurs, à condition qu'elle continue à jouer son rôle de leader pour les constructions durables et énergiquement efficaces», affirme M. Binz.

Besoin important en matière d'adaptation énergétique des bâtiments

Le défi des années à venir consistera à mettre à niveau les immeubles existants sur le plan énergétique. S'imposeront là aussi des solutions intégrales qui garantiront non seulement un faible besoin en énergie mais également le confort accru et la qualité de vie exigés de nos jours. A ce propos, la tendance actuelle à remplacer les bâtiments désuets par des bâtiments neufs optimisés au lieu de les assainir s'accroît encore. Les technologies requises à cet effet existent et sont sans cesse améliorées et perfectionnées.

Potentiel énorme pour la réduction de la consommation d'énergie

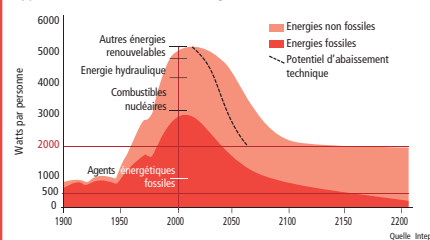
Le secteur de la construction vise une consommation économique et rationnelle de l'énergie dont le financement ne menace pas sa compétitivité. Par conséquent, constructionsuisse, l'organisation faitière de la branche, se penche sur les grandes tâches de la politique énergétique suisse. A cette fin, l'assemblée plénière du mois de novembre dernier a voté une résolution en trois points concernant les perspectives énergétiques et la politique climatique. D'abord, la politique énergétique doit être définie de manière à obtenir un équilibre entre les trois axes de durabilité Economie – environnement – société. Ensuite, il s'agit de maintenir l'énergie hydraulique comme un des piliers essentiels de l'approvisionnement en courant. La construction de nouvelles centrales électriques sera d'ailleurs inévitable et l'énergie nucléaire continuera aussi à l'avenir à contribuer pour une large part à une production d'électricité exempte de CO₂. Et finalement, la réalisation des objectifs de la politique énergétique suppose des conditions-cadres favorables, telles que des procédures d'autorisation expéditives.

Curt A. Mayer

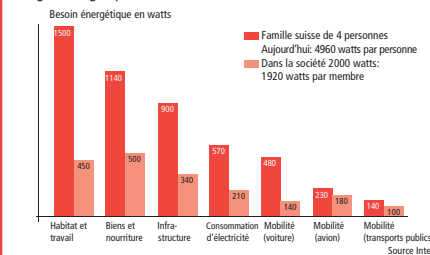
GITB
Groupe de l'industrie suisse
de la technique du bâtiment
Theaterstrasse 7
6003 Lucerne

Tél. 041 227 20 27
Fax 041 227 20 21
Internet www.gsgi.ch
E-mail sekretariat@gsgi.ch

Approvisionnement durable en énergie dans la société 2000 watts



Budgets énergétiques dans la société 2000 watts



Entreprises membres du GITB

- Atel technique d'installation SA
- Axima Schweiz
- BKW ISP SA
- Burkhalter Management
- CKW Conex SA
- Elektrizitätswerke des Kantons Zürich (EKZ)
- Ernst Schweizer SA
- ETAVIS SA
- Hälgi & Co. SA
- Honeywell SA Schweiz
- Johnson Controls SA
- Klima SA
- Sauter Building Control Suisse SA
- Schindler Aufzüge SA
- Securiton SA
- Siemens Schweiz SA Building Technologies
- Tyco Fire & Integrated Solutions Schweiz SA